



Saint-Eustache, le 4 février 2002

M. Richard Faucher, président  
Niocan inc.  
2000, rue Pell, suite 560  
Montréal (Québec)  
H3A 2W5

Objet : Échantillonnage des eaux souterraines

Monsieur,

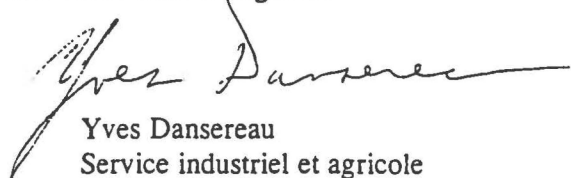
Dans sa lettre du 23 novembre 2001, monsieur Yves Thomassin de Roche Ltée. nous a écrit que le prélèvement d'un échantillon d'eaux souterraines, s'est effectué dans un puits d'une profondeur de 17 mètres. Les analyses de cet échantillonnage visaient à informer le ministère de l'Environnement de la qualité prévue des eaux d'exhaure. Or les eaux d'exhaure proviendront d'une profondeur de 500 mètres. Notre service des eaux souterraines nous informe qu'un échantillon prélevé à 17 m. ne saurait être représentatif des eaux pompées à 500 m. de profondeur. La représentativité est d'autant plus importante que le point de rejet est une zone sensible (la Grande Baie d'Oka) et que Niocan propose que cette eau serve également à des fins agricoles. D'ailleurs, nous avons commencé nos discussions avec les représentants du Mapaq, qui tiennent évidemment à connaître le plus précisément la qualité de cette eau, puisqu'ils devront faire des recommandations aux agriculteurs à cet effet. Les paramètres de plomb, d'uranium et des divers éléments radioactifs (qui n'ont pas encore été analysés dans les eaux souterraines) nous semblent particulièrement importants.

Niocan devra donc effectuer un échantillonnage des eaux souterraines qui soit représentatif des eaux d'exhaure afin que nous puissions juger de l'acceptabilité du rejet de ces eaux à l'environnement et de leur utilisation à des fins agricoles.

De plus, comme les eaux de procédé rejetées au site SLC pourraient être déversées à l'environnement (eaux de crue et eaux d'exfiltration), nous désirons savoir si ces eaux pourraient aussi contenir des éléments radioactifs.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

YD

  
Yves Dansereau  
Service industriel et agricole